



## Demenagement locataire : qui paie la taxe habitation

Par **ffcadre**, le **06/09/2009** à **13:36**

Bonjour, j'étais locataire d'un logement et j'ai déménagé pour devenir propriétaire au mois d'août (je rembourserai la moitié de la taxe d'habitation à l'ancien propriétaire de mon nouveau logement). Pouvez-vous me dire si je dois payer la taxe d'habitation de mon ancien logement en location en entier ou payer au pro rata (6 mois) et demander au propriétaire de payer le reste de l'année ? En vous remerciant pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **06/09/2009** à **13:56**

bonjour, la taxe d'habitation est payable le 15 novembre de chaque année, pour tout occupant du bien immobilier concerné au 1er janvier de la même année. Elle doit être acquittée pour son intégralité, surtout vis-à-vis du fisc (pas au pro rata du temps passé). Pour faire plus simple, la taxe d'habitation est établie annuellement, en fonction de la situation au 1er janvier de l'année d'imposition. Si le contribuable n'est pas mensualisé, la taxe d'habitation est à payer mi-novembre, parfois mi-décembre. J'imagine aisément que le propriétaire n'acceptera pas de vous rembourser la partie de la taxe d'habitation qui correspondra à la période où vous n'êtes plus dans son logement. Courage, cordialement.

Par **Patricia**, le **06/09/2009** à **14:23**

Bonjour, Comme le dit jeetendra, la taxe d'habitation est établie au titre du 1er janvier de

l'année considérée. Et calculée au prorata du nombre de mois habités.  
Donc, en ayant déménagé en août, vous devez 8 mois (de janv à août inclus) à votre ancien propriétaire.  
Payez ce que vous devez et ne comptez pas sur un remboursement qui va vous embarquer dans des complications de démarches et LR/AR...  
Le mieux est d'aller à votre centre des impôts pour lui signaler votre changement de domicile. Preuves à l'appui, résiliation de bail.

Par **ffcadre**, le **07/09/2009** à **10:07**

merci pour vos reponses